



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2024/496

Réfection de la couche de roulement
Interdictions temporaires de stationnement et de circulation rue Robert de Cotte, restriction temporaire de circulation rue des Réservoirs et modification des règles de circulation rue Eudore Soulié

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,
- Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,
- Vu le code de la route,
- Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **l'entreprise COLAS** - 3, rue Camille Claudel 94450 Villepreux en vue d'effectuer des travaux de réfection de la couche de roulement,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement et de circulation afin de permettre la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1: **Le stationnement** des véhicules de toute nature **est interdit du mardi 23 avril 2024 au mercredi 24 avril** et en tout état de cause jusqu'à la fin des travaux avec possibilité de report de dates en fonction des conditions météorologiques :

Rue Robert de Cotte, côté des numéros pairs et impairs sur la totalité des places de stationnement.

Article 2: Seront considérés comme gênant la circulation, au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3: **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite du mardi 23 avril 2024, 21h au mercredi 24 avril 2024, 6h** et en tout état de cause jusqu'à la fin des travaux avec possibilité de report de dates en fonction des conditions météorologiques :

Rue Robert de Cotte

Article 4: **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite, sauf riverains, du mardi 23 avril 2024, 21h au mercredi 24 avril 2024, 6h** et en tout état de cause jusqu'à la fin des travaux avec possibilité de report de dates en fonction des conditions météorologiques :

Rue des Réservoirs, dans sa partie comprise entre la rue de la Paroisse et la rue Robert de Cotte et dans ce sens. Déviations par le boulevard de la Reine pour les véhicules de plus de 3,5t et par la rue de la Paroisse pour les autres véhicules, mises en place par l'entreprise responsable des travaux.

Article 5: **Inversion du sens de circulation pour les véhicules légers du mardi 23 avril 2024, 21h au mercredi 24 avril 2024, 6h** et en tout état de cause jusqu'à la fin des travaux avec possibilité de report de dates en fonction des conditions météorologiques :

Rue Eudore Soulié.

Article 6: Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux au moins 48 heures avant leur démarrage. Elle devra être conforme aux dispositions en vigueur édictées par les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière. L'entreprise sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.

Article 7: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire divisionnaire, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 22 mars 2024